



Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

11 mai 2023

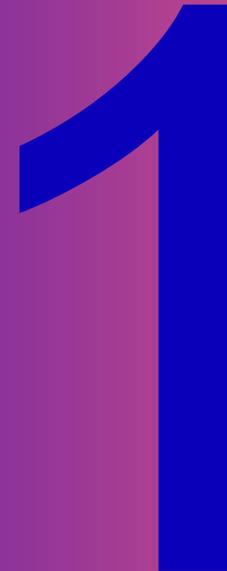
open possibilities

-
1. Ordre du jour simplifié
 2. EUROAPI : création d'un leader mondial des principes actifs
 3. Positions concurrentielles, stratégie commerciale et performances opérationnelles 2022
 4. Résultats consolidés 2022 et perspectives
 5. Feuille de route ESG
 6. Gouvernance et travaux du Conseil
 7. Politique de rémunération
 8. Rapports des Commissaires aux Comptes
 9. Présentation des résolutions
 10. Questions écrites
 11. Questions - Réponses
 12. Votes

Ordre du jour simplifié

Amira Kabani

Secrétaire de l'Assemblée Générale



Ordre du jour 1 / 3

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
 2. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
 4. Ratification de la cooptation de Mattias Perjos en qualité d'administrateur de la Société
 5. Fixation du montant de la rémunération globale allouée au conseil d'administration de la Société
 6. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce
 7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à la Présidente du conseil d'administration de la Société
 8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice au Directeur général de la Société
 9. Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration
 10. Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du conseil d'administration
 11. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général
 12. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
-
29. Approbation d'engagements concernant le paiement d'une indemnité de non-concurrence et d'une indemnité de fin de mandat entre la Société et M. Karl Rothier en date du 4 mai 2022 (conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

Ordre du jour 2 / 3

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

13. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions
14. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
15. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier)
16. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier
17. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes de la Quatorzième résolution, de la Quinzième résolution et de la Seizième résolution ci-dessus
18. Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social
19. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

Ordre du jour simplifié 3/3

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

20. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société
21. Délégation de pouvoir à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange
22. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations objets des résolutions ci-dessus et de la Vingt-septième résolution ci-dessous
23. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
24. Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
25. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
26. Limitations globales du montant des émissions pouvant être effectuées en vertu des autorisations à consentir au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ou des actions gratuites
27. Délégation à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise
28. Pouvoirs pour les formalités

EUROAPI

**Création d'un leader mondial
des principes actifs**

Viviane Monges

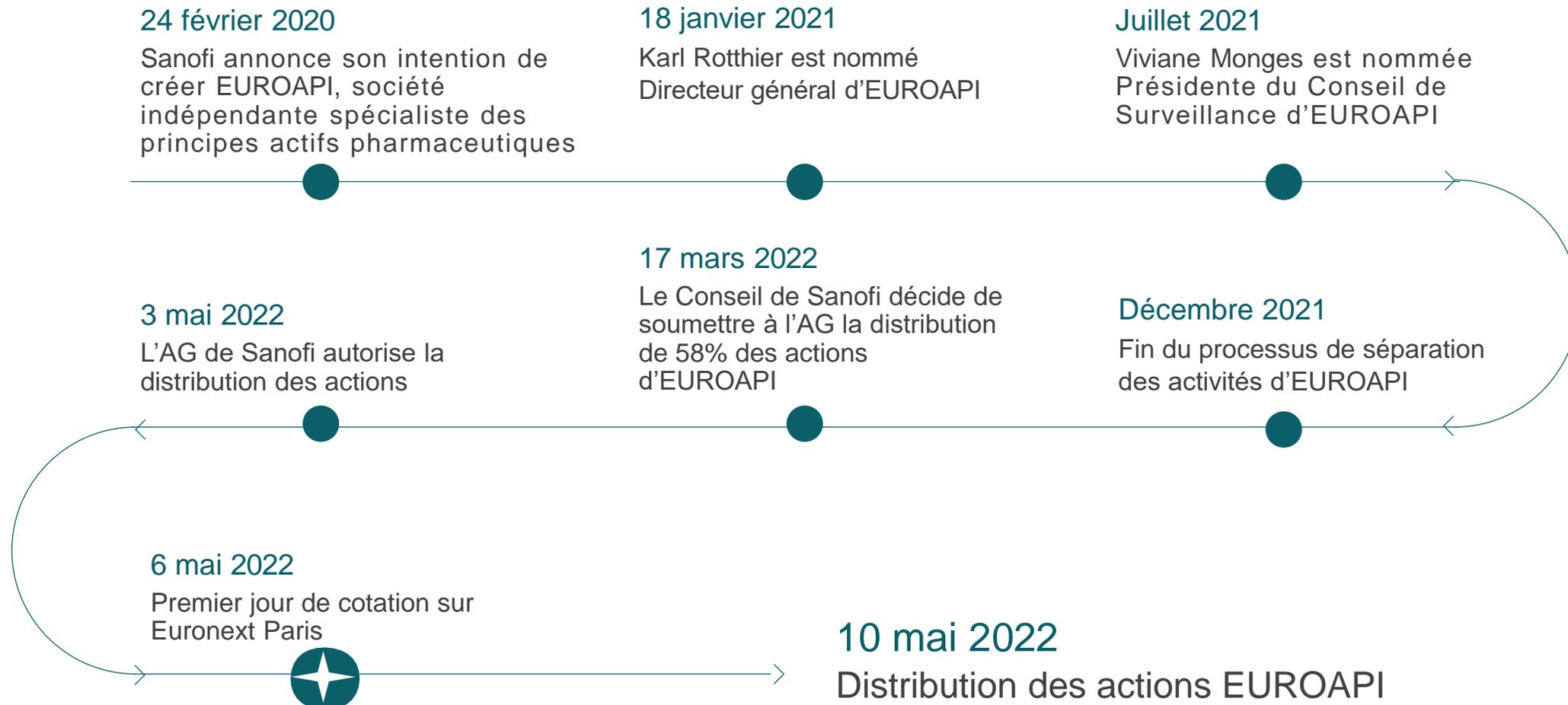
Présidente du Conseil d'administration

2

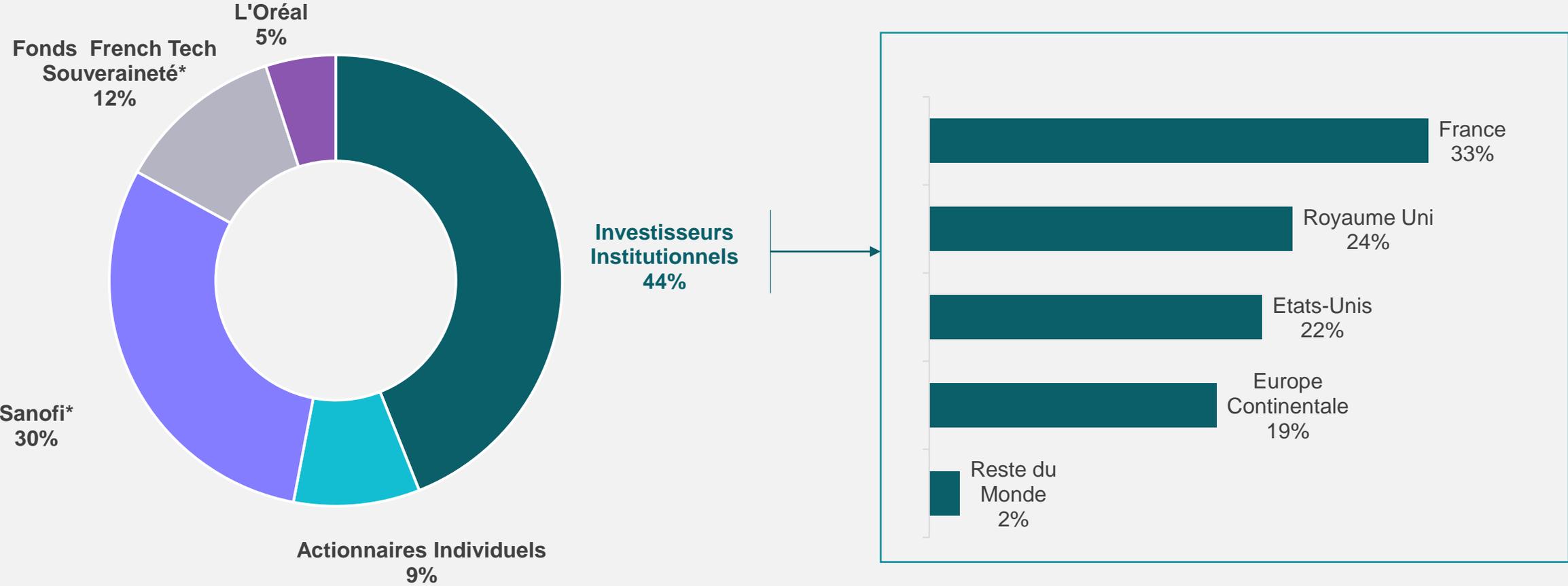
2020 – 2022

Création d'une société indépendante, cotée sur Euronext Paris

euROAPI



Un actionnariat stable et engagé



*: engagement de conservation de deux ans à compter du 6 mai 2022

Une relation
gouvernée par
différents accords
renouvelables en
mai 2027

Fabrication et approvisionnement **par Euroapi** de certains principes actifs pharmaceutiques pour Sanofi (« *Global Manufacturing Agreement* »)

Clauses de protection partielle des deux parties, notamment en cas **d'évolution significative de l'environnement macro-économique** (prix des matières premières, prix de l'énergie)

Fabrication **par Sanofi** de certains principes actifs pharmaceutiques distribués par Euroapi, dont les sels dérivés de la Vitamine B12 (« *Reverse Manufacturing Agreement* » et « *Distribution Agreement* »)

Contrat-cadre structurant les activités de **CDMO** (“*Master Agreement for Development and GMP Manufacturing Services*”)

OBJECTIF

Construire ensemble un partenariat de long terme bénéfique aux deux sociétés

2 activités



API
Solutions

CDMO

€976,6M

de chiffre d'affaires
en 2022



~3 450

employés



~200

principes actifs
pharmaceutiques



Présence commerciale
dans

>80

pays

API Solutions

- ▶ Fabrication et distribution de principes actifs différenciés

N°1 Dans les petites molécules

- Environ 165 APIs en portefeuille
- Expertise et savoir-faire technologique
- Qualité et fiabilité

CDMO

- ▶ Développement et fabrication sur mesure de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies

N°7 ▶ Objectif : N°5 en 2025

- Portefeuille unique de technologies
- Savoir-faire historique dans les peptides et les oligonucléotides
- Equipe de Recherche et Développement dédiée



Renforcement du portefeuille API Solutions

Valoriser le portefeuille produits et clients et optimiser le mix produits et géographique



Croissance et expansion des plateformes CDMO

Développer l'activité CDMO en tirant parti des capacités existantes et en développant des nouvelles plateformes et technologies



Excellence opérationnelle

Améliorer la performance financière grâce à l'optimisation des coûts et du fonds de roulement



Offrir des produits sûrs
et une chaîne
d'approvisionnement
résiliente et responsable



Accélérer l'innovation
pour un environnement
durable



Créer un environnement
de travail sûr
et multiculturel



Maintenir une
gouvernance
d'entreprise de premier
ordre

Croissance

Investissements destinés à soutenir la croissance organique
(Recherche et Développement, investissements industriels,...)

Acquisitions complémentaires ciblées
(Nouvelles technologies, présence géographique)

Rémunération des Actionnaires

Objectif de versement d'un dividende en 2026
(Année fiscale 2025)

**Positions concurrentielles,
stratégie commerciale,
performances opérationnelles 2022**

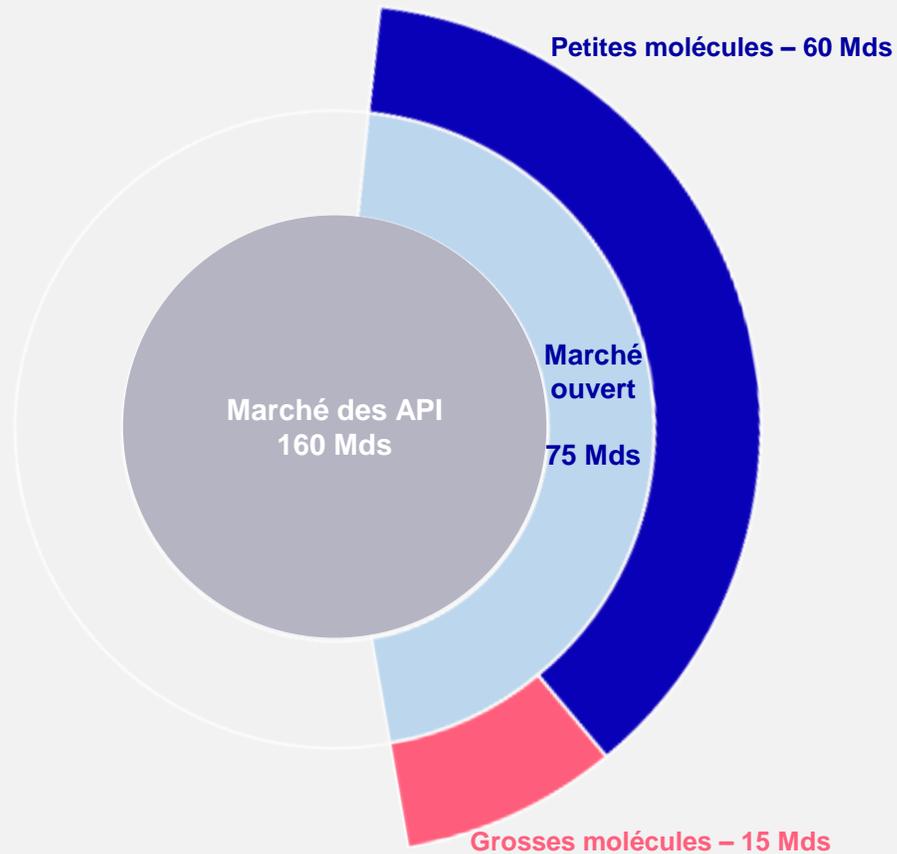
Karl Rotthier
Directeur général



Un marché de plus de 70 milliards d'euros

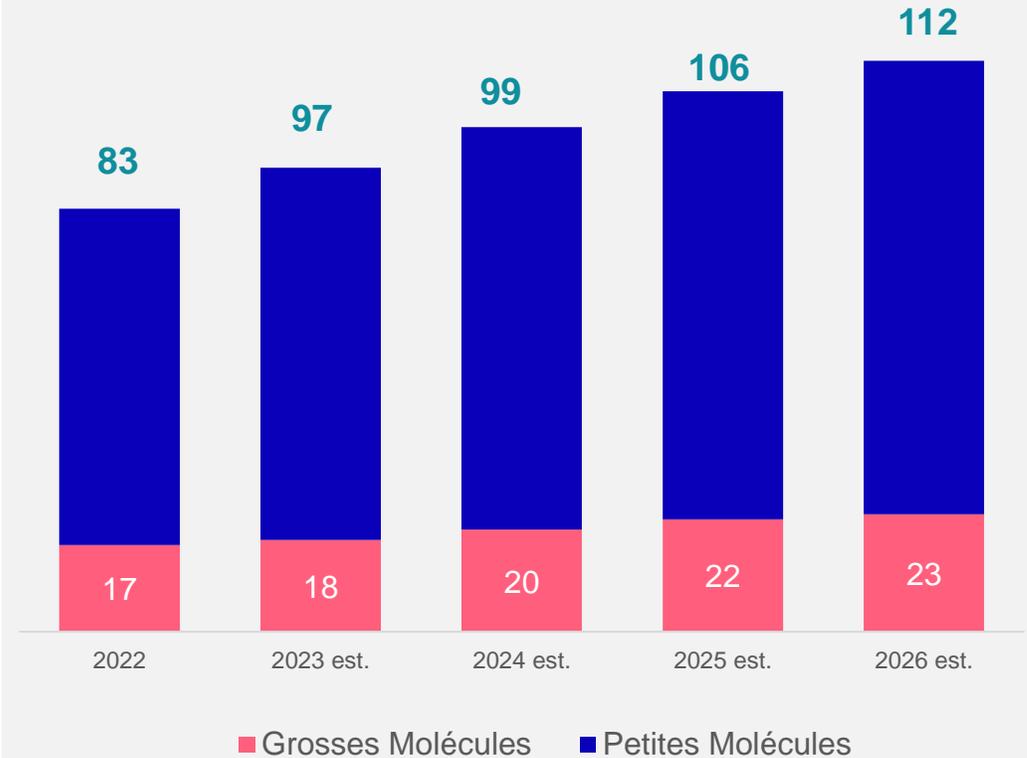
Marché des principes actifs

2021 – en euros

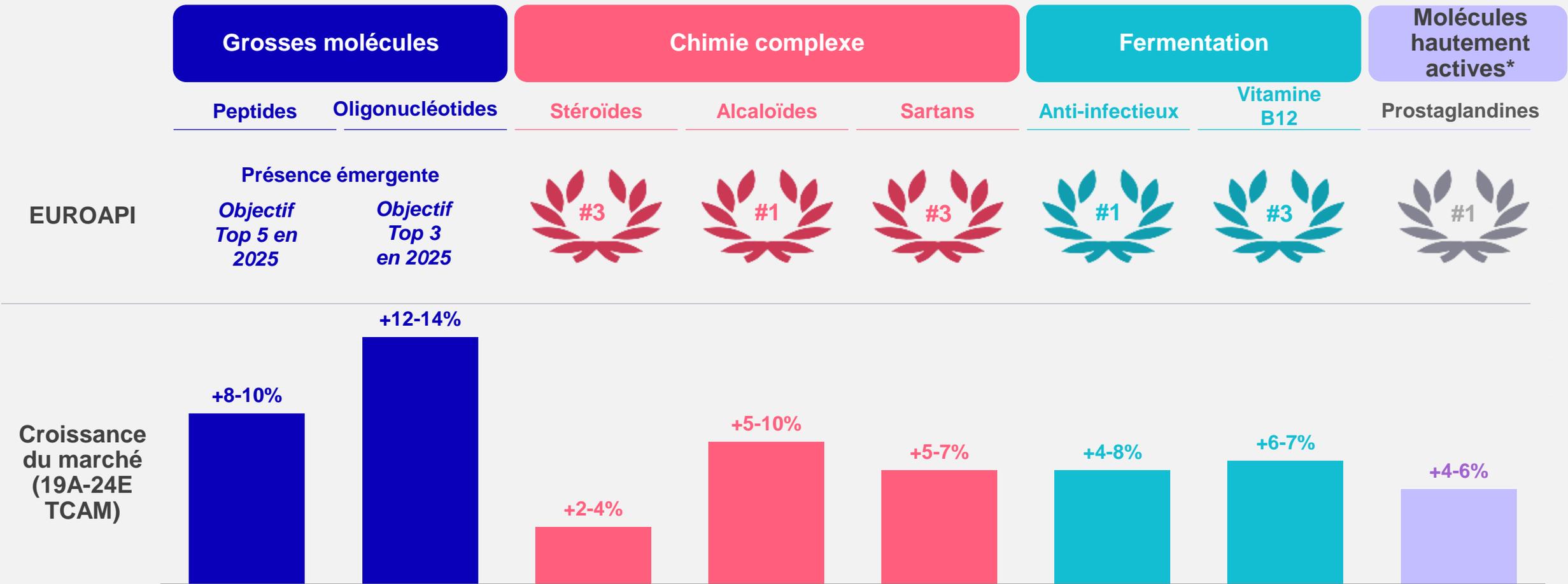


Croissance soutenue

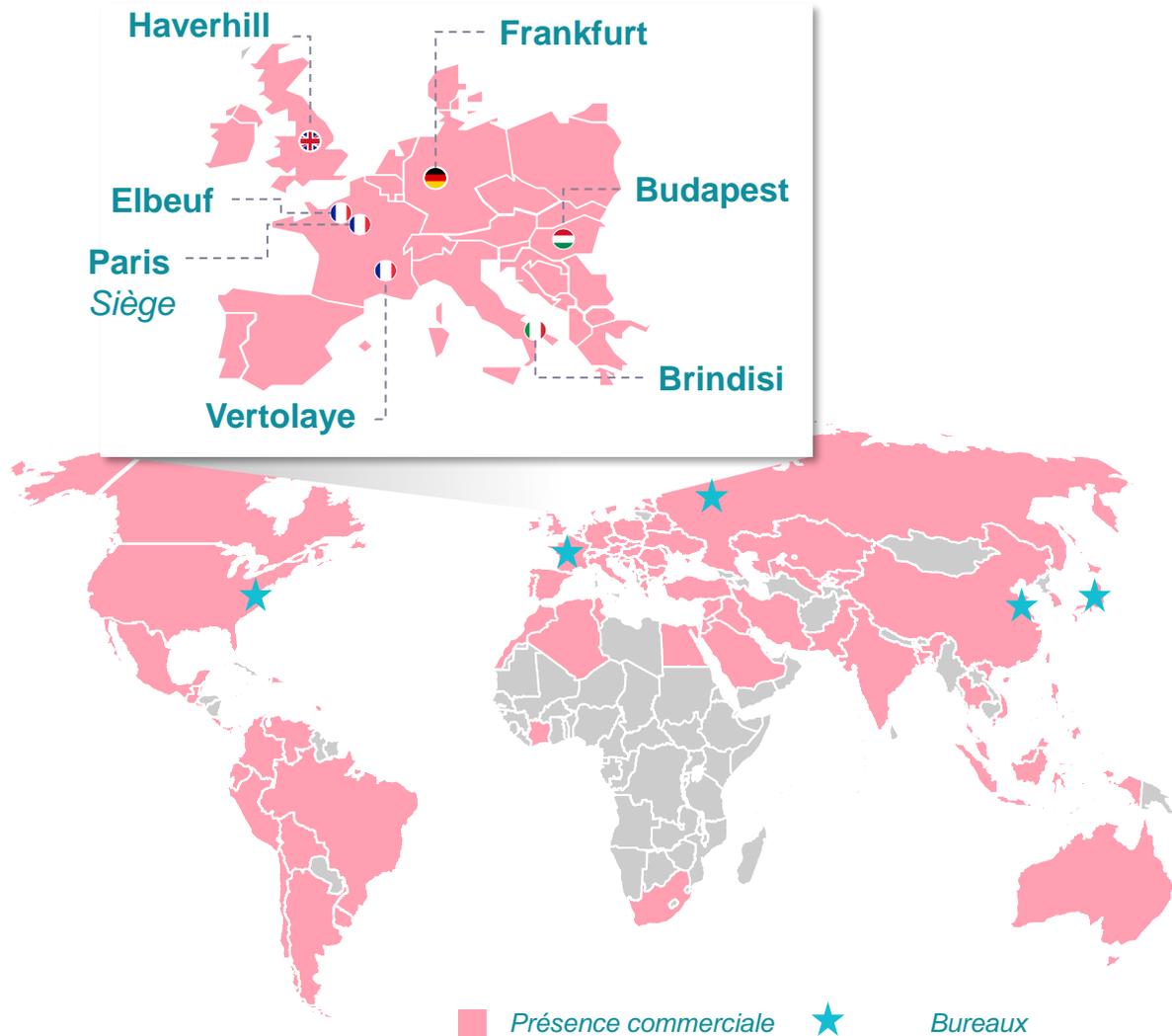
Marché – Chiffre d'affaires, Mds €



Des positions solides sur les segments les plus dynamiques du marché



Une présence globale et une empreinte industrielle unique avec six sites de développement et de fabrication en Europe



Haverhill

Chimie en continu et séchage par atomisation

St Aubin-lès-Elbeuf

Fermentation et Vitamine B12

Vertolaye

API, Corticostéroïdes
Micronisation et Chimie du solide

Francfort

APIs, Oligonucléotides et Peptides

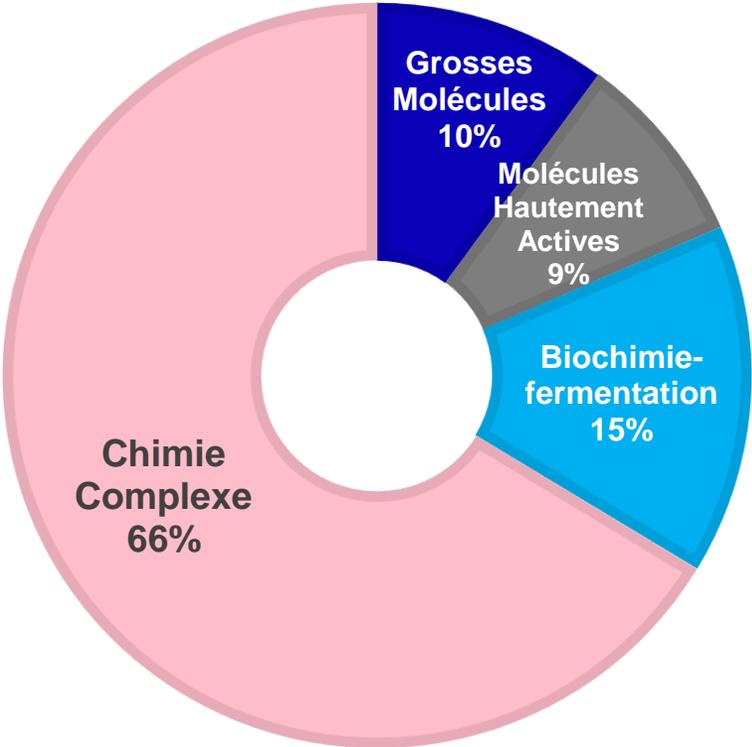
Budapest

API et Prostaglandines

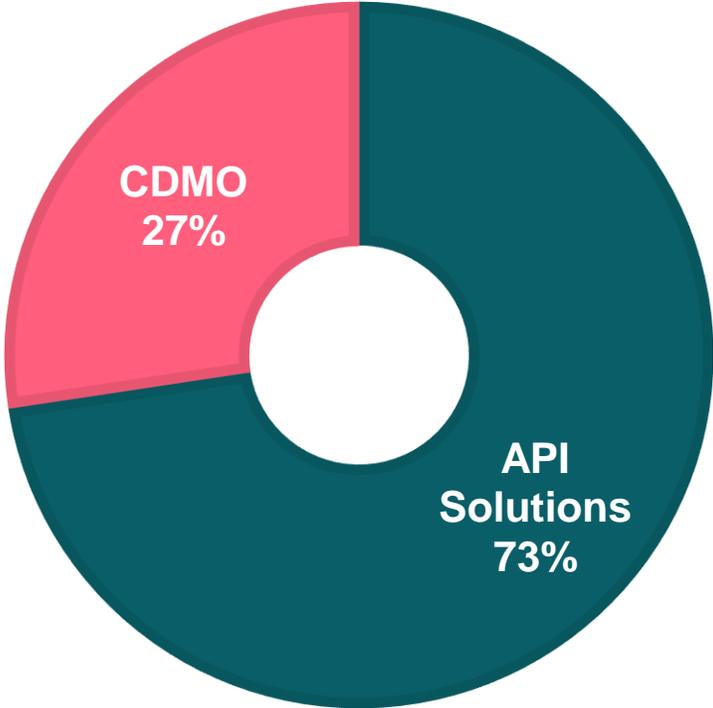
Brindisi

APIs, Anti-infectieux,
Chimie et Biochimie

CHIFFRE D’AFFAIRES 2022 PAR MOLÉCULE



CHIFFRE D’AFFAIRES 2022 PAR ACTIVITÉ



Augmentation des capacités



Prostaglandines



Vitamine B12



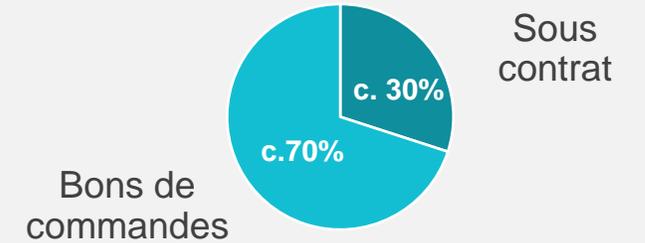
Hormones

Ventes croisées

- **50%** du chiffre d'affaires généré par des clients qui achètent plus de 4 APIs
- **80-90%** des clients achètent moins de 3 APIs

Effet prix

Hors Sanofi



c.75% du portefeuille est "mono-sourcé"

Nouveaux clients



Pays émergents

Extension du nombre d'API

22 API nouvellement mis à disposition par Sanofi

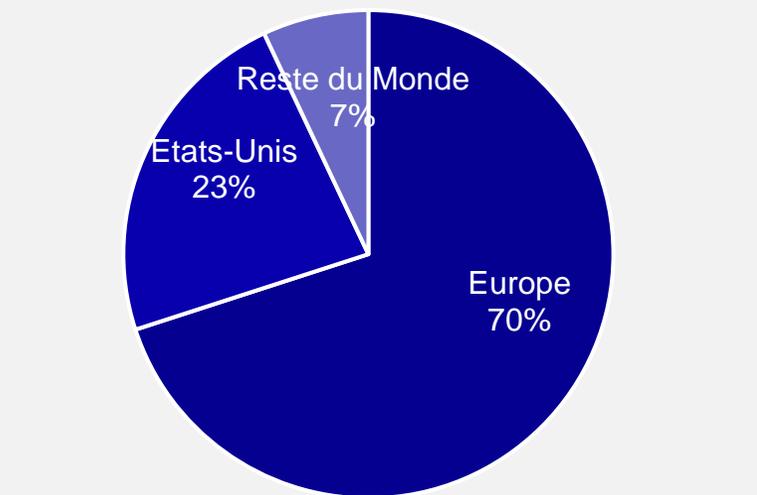
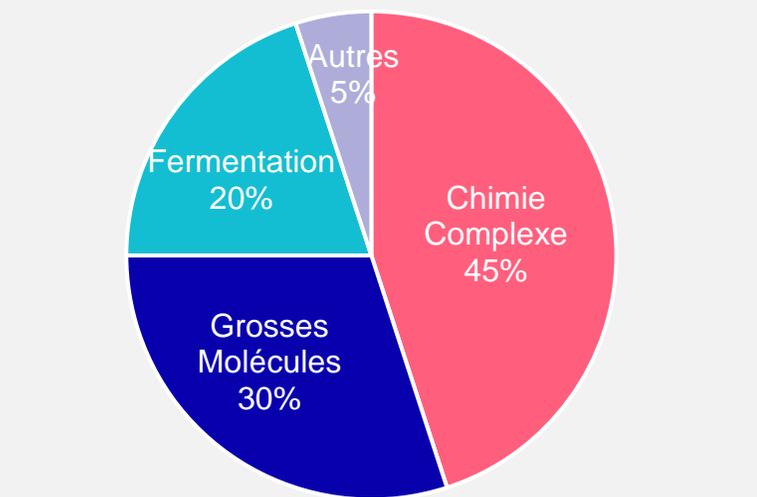
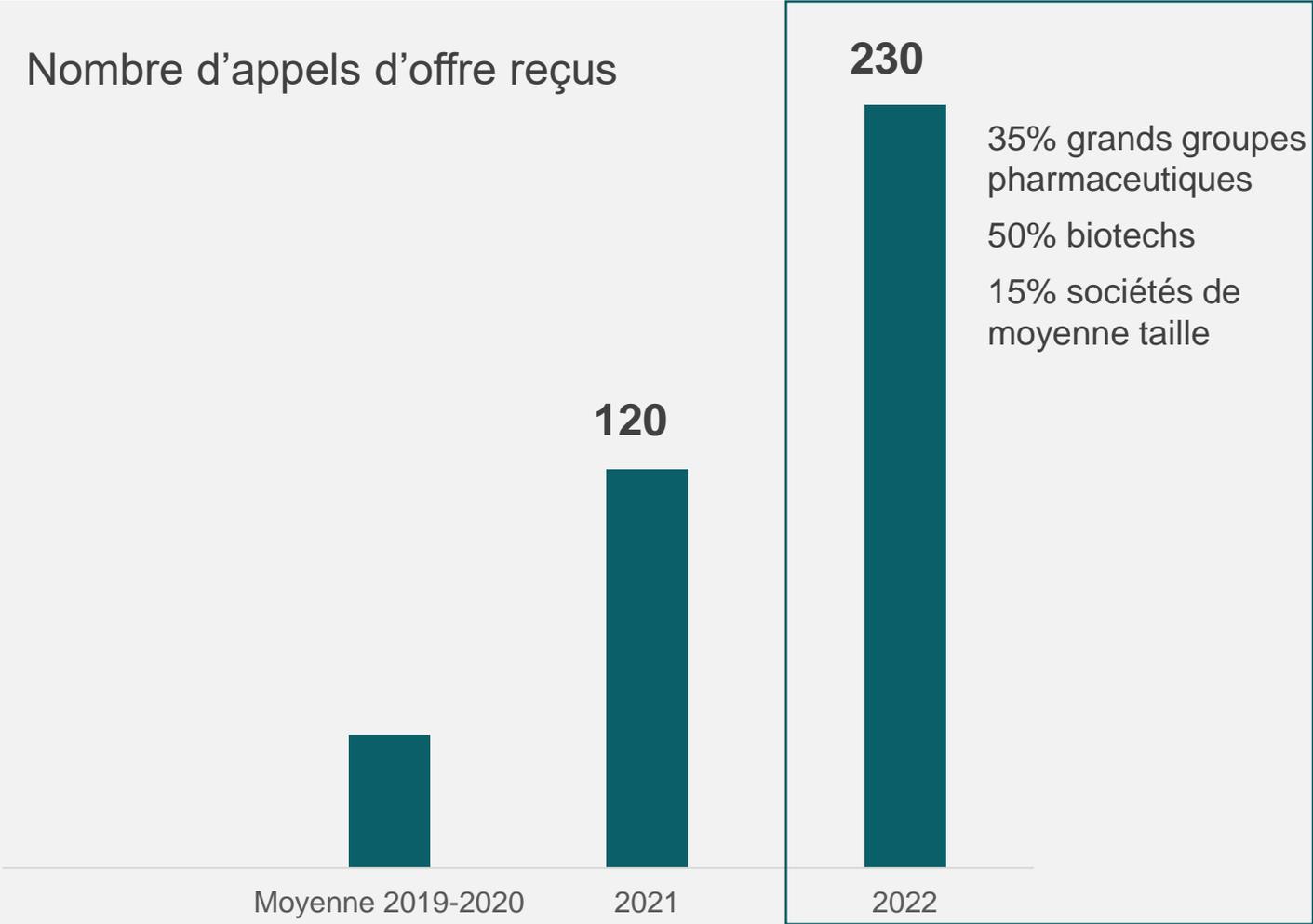
Projets de rapatriation



Indépendance et souveraineté européenne

CDMO : tirer parti d'une offre technologique unique pour accompagner les innovateurs

Nombre d'appels d'offre reçus



Vents contraires

Environnement inflationniste (prix des matières premières et de l'énergie)

Suspension provisoire volontaire de la production de prostaglandines sur notre site de Budapest

Performance
opérationnelle

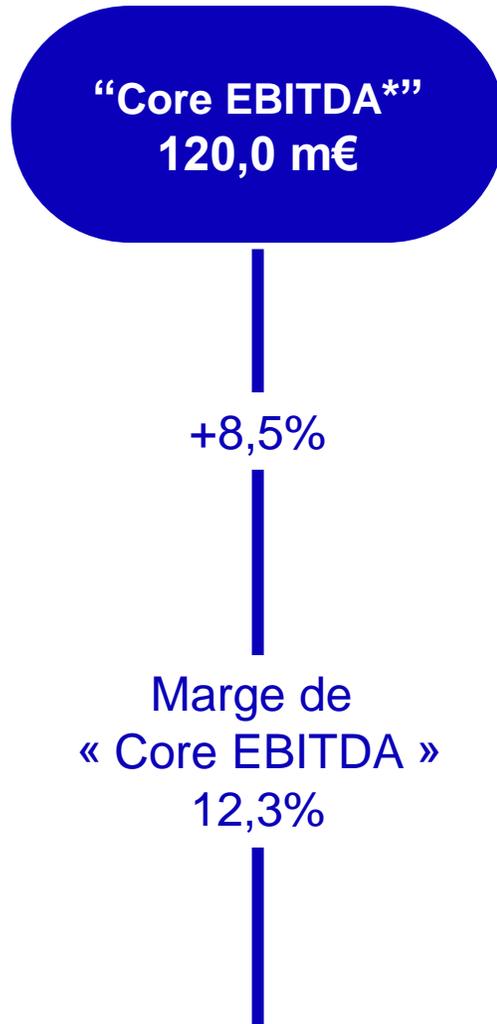
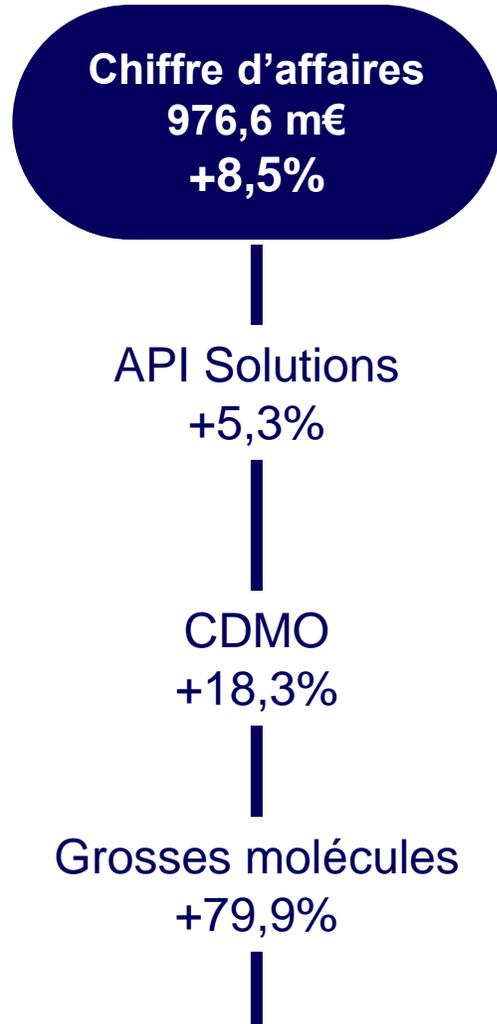
Croissance du chiffre d'affaires portée par les activités API Solutions et CDMO

Croissance de la marge brute et du "Core EBITDA"

Lancement d'importants projets d'investissement destinés à soutenir la croissance

Exécution de la feuille de route ESG

Accélération de la transformation de l'entreprise



Lancement d'importants projets d'investissement destinés à soutenir la croissance

Juillet 2022 - **24 m€*** dans la construction d'une chaufferie à biomasse à Elbeuf

- Production de 140 000 tonnes de vapeur par an
- Réduction de 76% des émissions de CO₂

Octobre 2022 - **18 m€** dans un nouvel équipement de pointe à Francfort

- Augmentation de la production de **Peptides et Oligonucléotides** à cc.500 kg par an d'ici 2025

Janvier 2023 – **40 m€**** destinés à augmenter les capacités de production de Vitamine B12 à Elbeuf

- Nouvelle génération de fermentation sans nitrite permettant une diminution des déchets et une réduction de la consommation d'eau

Retour sur investissement

< 3 ans
< 7 ans pour les projets stratégiques

Taux de Rentabilité Interne

≥ 25%

*: €24.6m avant €10.4m d'euros d'aides de l'Etat Français (Plan *France Relance*) financées par l'ADEME

** : avec le soutien financier de 7,9 millions d'euros au total, provenant du gouvernement français dans le cadre du plan de Relance, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et de la région Normandie.

Accélération de la transformation de l'entreprise

Vers une société plus agile, plus réactive et plus centrée sur ses clients

Rationaliser et simplifier les processus et les outils

Accélérer la stratégie d'excellence opérationnelle et commerciale

Accélérer la feuille de route du CDMO

Adapter notre modèle opérationnel pour soutenir la feuille de route CDMO

Améliorer les processus d'achat pour mieux gérer les coûts des intrants et atténuer les risques liés aux achats

Faire de la transition énergétique un avantage concurrentiel -
Accroître l'utilisation des sources d'énergie alternatives

Améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement pour mieux servir nos clients

Optimiser le potentiel de nos actifs industriels pour améliorer la compétitivité

Stimuler la croissance et la rentabilité grâce à 50 millions d'euros annuels de création de valeur à horizon 2026

Résultats consolidés 2022 et Perspectives

Antoine Delcour
Directeur financier



Croissance de +8,5%

En millions d'euros
et croissance annuelle

899,7



CA 2021

API Solutions : +5,3%

Croissance à un chiffre élevé des ventes aux autres clients, portées par la mise en œuvre de la stratégie d'excellence commerciale.

- Ajustements de prix avec d'autres clients entièrement réalisés en 2022
- Activation des clauses contractuelles avec Sanofi

+ 1,6%



API Solutions Sanofi

+ 9,6%



API Solutions
Autres Clients

+ 10,7%



Activité CDMO : +18,3%

Accélération de la construction du portefeuille

- Forte contribution des projets en phase avancée de Sanofi (stoppés fin 2022)
- 230 appels d'offres reçus contre 120 en 2021

CDMO Sanofi

+ 33,8%



CDMO Autres Clients

976,5

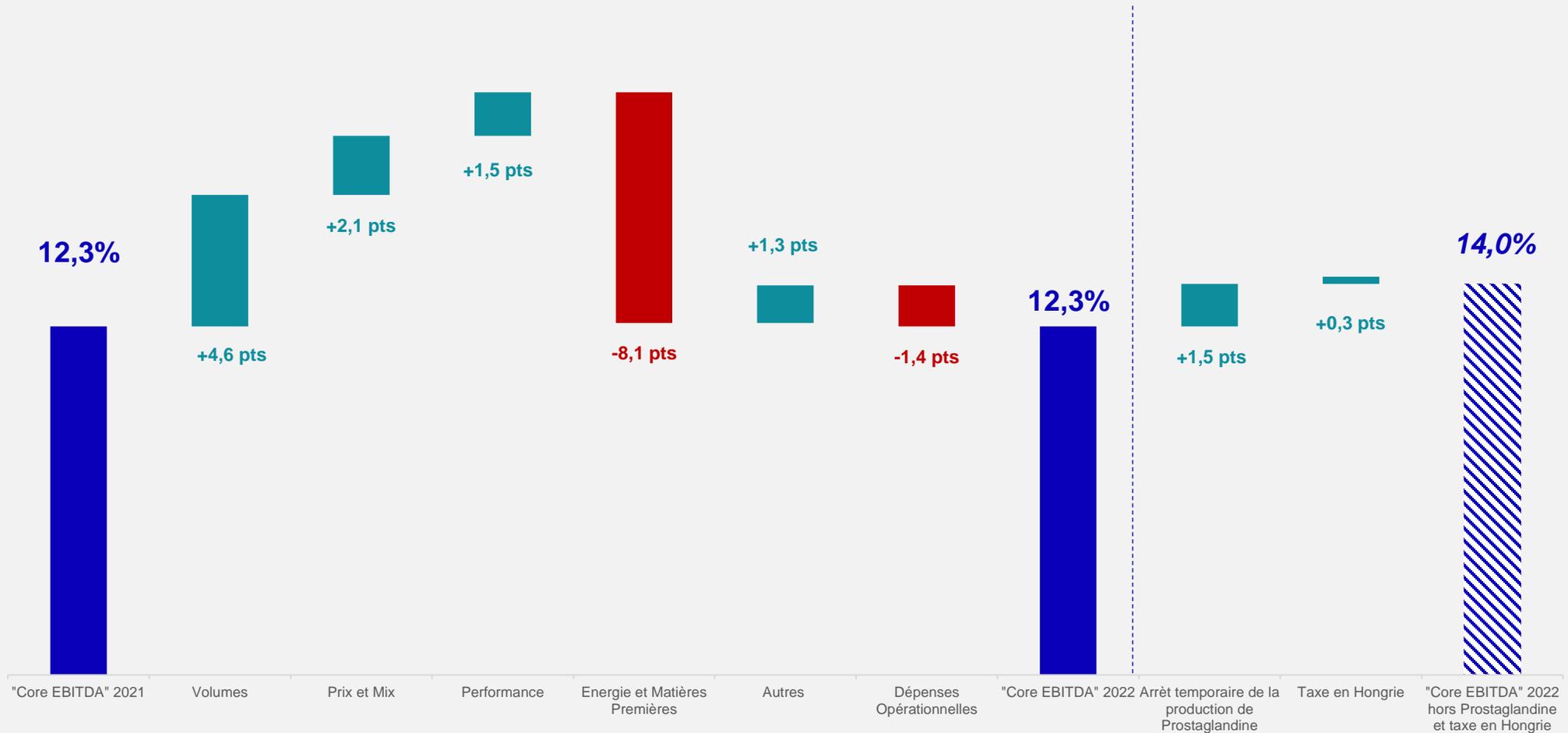


CA 2022

Contribution accrue des grosses molécules, en ligne avec la stratégie de croissance

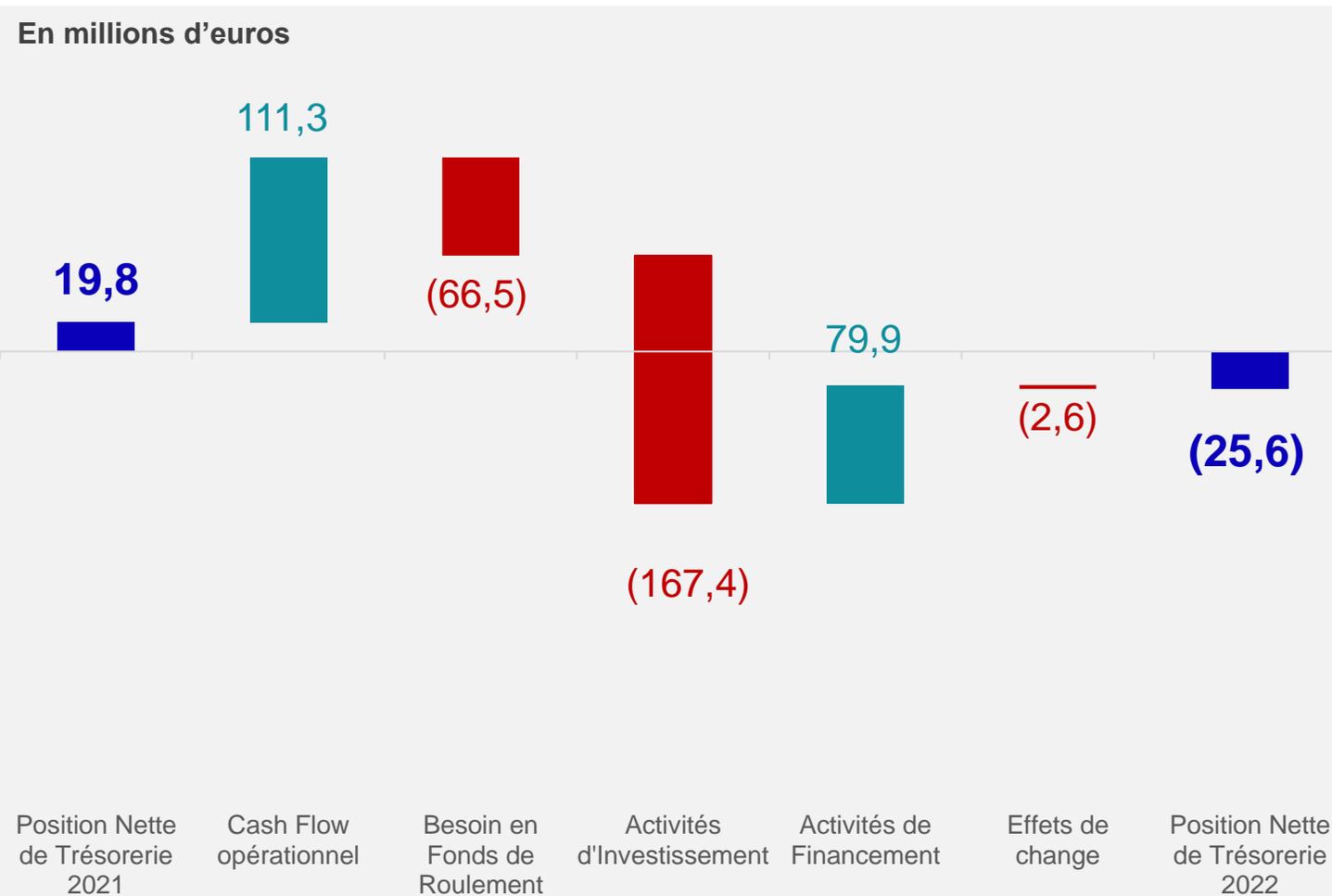
Par type de molécule	2022	Δ% vs 21	Éléments-clés
Grosses molécules ¹	€98,4m	+79,9%	Performance portée par une demande élevée de Peptides et d'Oligonucléotides
Molécules hautement actives	€82,2m	-19,0%	Activité affectée par la révision à la baisse anticipée d'un contrat d'hormones vétérinaires et par la suspension temporaire de la production de prostaglandines sur le site de Budapest
Biochimie et molécules dérivées de la fermentation	€148,3m	-3,9%	Baisse des volumes de Sanofi, avec pour conséquence la transformation du site de Brindisi
Chimie complexe	€647,7m	+9,9%	Croissance tirée par les activités API Solutions et CDMO en phase commerciale (volumes et prix)

Augmentation de la marge brute malgré la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières - Impact négatif de la suspension de la production de prostaglandines



En millions d'euros	2022	2021	Evolution
Chiffre d'affaires	976,6	899,8	+8,5%
Marge brute	176,9	153,3	
<i>Taux de Marge brute</i>	18,1%	17,0%	
« Core EBITDA »	120,0	110,6	+8,5%
Marge de « Core EBITDA »	12,3%	12,3%	
Résultat net	(15,0)	n.a.	

- Chiffre d'affaires en hausse de 8,5 %, grâce à la dynamique commerciale des solutions API et CDMO
- Augmentation de la marge brute malgré l'impact de la suspension de la production de prostaglandines à Budapest
- Hors dépréciation d'actifs pour (28,8) M€, le résultat net aurait été de 13,8 M€.



Ratio de Dette Nette sur Fonds Propres à la fin décembre 2022 : **2,3**

450 million d'euros de Facilités de Crédit Renouvelable (Crédit Revolving Facility – “RCF”)

« Core Free Cash Flow » **(54,2) millions d'euros** comparé à 79,8 millions d'euros en 2021, y compris (29,6) € d'impact non-récurrent lié à la scission

Perspectives 2023



Croissance du **chiffre d'affaires** comprise entre +7 % et +8 %



Marge de « **Core EBITDA** » comprise entre 12,0% et 14,0%



Investissements industriels entre 120 et 130 millions d'euros

Perspectives à moyen terme

- ⇒ **Croissance du chiffre d'affaires comprise entre +7 % et +8 % en moyenne sur la période 2023-2026**, portée par une progression à deux chiffres du chiffre d'affaires réalisé avec les Autres Clients (API Solutions et CDMO)
- ⇒ **Marge de Core EBITDA** supérieure à 20% en 2026 (vs. 2025 initialement attendu), et supérieure à 18% en 2025
- ⇒ 510 millions d'euros **d'investissements (Capex)**
- ⇒ **Taux de conversion du Core Free Cash-Flow** compris entre 50% et 53% d'ici à 2025

Redémarrage complet de la production de prostaglandines à Budapest

Finalisation de la transformation de l'organisation de la R&D - Création de plateformes technologiques en soutien des opérations (dont Petites molécules phases amont, Petites Molécules Phases avancées, Peptides et Oligonucléotides, Biotechnologie, Ingénierie des particules)

Environ 20 nouveaux clients pour l'activité API Solutions depuis le début de l'année— Extension du portefeuille de principes actifs via la production de produits intermédiaires

Poursuite du déploiement de l'activité CDMO

46 appel d'offres reçus à fin mars, doublement du nombre de demandes dans les grosses molécules

Contrat de 4 ans avec Novéal, filiale de L'Oréal pour le développement et l'industrialisation de procédés de fabrication de principes actifs cosmétiques innovants

Partenariat avec SQY Therapeutics sur un oligonucléotide antisens visant à traiter une maladie génétique rare (myopathie de Duchenne)

Feuille de route ESG

Viviane Monges

Présidente du Conseil d'administration





Offrir des produits sûrs et une chaîne d'approvisionnement résiliente et responsable

Nous fournissons des produits de haute qualité et nous nous efforçons d'être un partenaire fiable de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique.



Accélérer l'innovation pour un environnement durable

Nous souhaitons développer des procédés et des services innovants, durables de par leur conception.



Créer un environnement de travail sûr et multiculturel

Nous assurons la sécurité de nos employés et un environnement enrichissant pour tous.



Maintenir une gouvernance d'entreprise de premier ordre

Nous travaillons en permanence avec nos parties prenantes internes et externes pour promouvoir la conformité et les pratiques équitables



Accélérer l'innovation pour un environnement durable

100% des sites certifiés ISO14001/50001 en 2023 **75%**

~ 100% d'électricité renouvelable sur les sites en 2025 **83%**

~ -30% d'émissions de CO2 (vs. 2020) d'ici à 2030 (scopes 1 & 2) **-20%**



Créer un environnement de travail sûr et multiculturel

30% de femmes à des postes de direction d'ici à 2025 **Atteint**

Taux de fréquence des accidents au travail déclarés avec arrêt de 1,5 d'ici à 2025* **1,8**

Taux de fréquence de tous les accidents au travail déclarés avec et sans arrêt de 2,5 d'ici à 2025* **2,9**



Maintenir une gouvernance d'entreprise de premier ordre

Adhésion au Pacte mondial des Nations unies en 2022 **Signé**

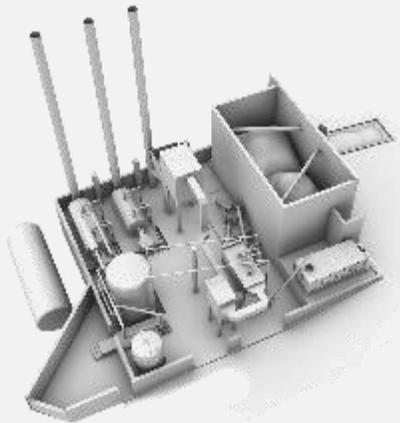
100% des collaborateurs formés au code de conduite et de conformité en 2022 **95%**

*: accidents déclarés – par million d'heures travaillées

Engagement Climat ~ -30% d'émissions de CO2 d'ici à 2030 (scopes 1 & 2 / vs 2020)

Construction d'une chaufferie biomasse à Elbeuf

► Projet similaire à Vertolaye



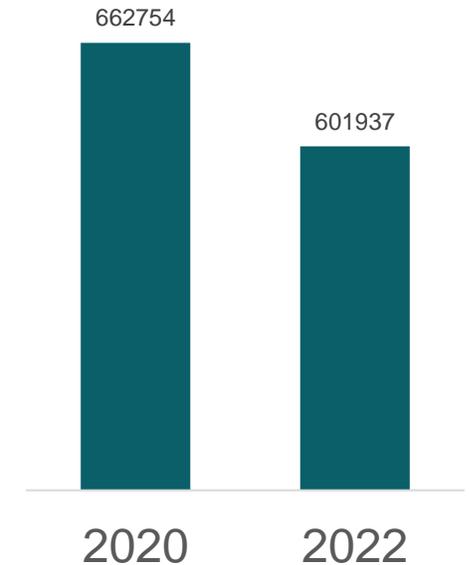
~ 100% d'électricité renouvelable sur les sites en 2025

► Panneaux solaires à Haverhill en 2023



Consommation totale d'énergie du Groupe

- 9,2% en 2 ans*



Chaufferie biomasse à Elbeuf

Un projet créateur de valeur pour l'ensemble des parties prenantes

Finances

24 M€
d'investissement total

Co-investissement à
hauteur de 10,4 M€

Environnement

Utilisation de ressources
naturelles locales (déchets
de bois – moins de 100 km)

Chaufferie fabriquée en
Belgique

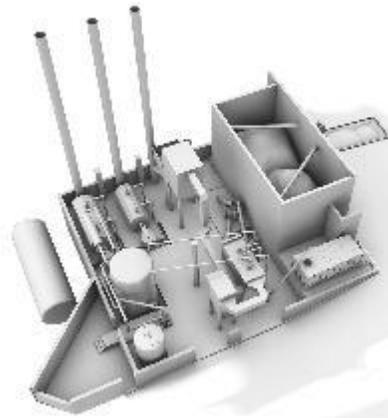
Social & Sociétal

5 entreprises locales
partenaires

Collaboration avec les
autorités locales



Ressources



Impacts

**Permet d'augmenter les capacités de
production de Vitamine B12 du Groupe tout
en réduisant les émissions de CO2**

-76% d'émissions de CO2 vs 2020
-19kt d'utilisation d'énergie fossile

140kt de vapeur recyclés au
profit d'industriels locaux

Production d'électricité verte
(10% des besoins du site)

Alimentation de deux réseaux
locaux de chauffage urbain

Production de deux API sur la
liste des médicaments
essentiels

Finances

Taux de rendement
interne d'environ 25%
« Payback »: 5 ans

Environnement

Social & Sociétal

Succès du plan d'actionnariat salarié

Créer de la valeur ensemble

Taux de participation global : 67,6%

France : 91,5% - Allemagne : 69,1%



action2022

7

Pays éligibles¹

> 3 300

Collaborateurs
éligibles

Note:

1 France, Allemagne, RU, Hongrie, Italie, EU, Japon

Gouvernance et travaux du Conseil

Viviane Monges

Présidente du Conseil d'administration



Un Conseil d'administration à gouvernance duale



Viviane Monges
Présidente du Conseil



Karl Rotthier
Directeur général



Emmanuel
Blin



Claire
Giraut



Elizabeth
Bastoni



Cécile
Dussart



Rodolfo
Savitzky



Mattias
Perjos



Guillaume
Mortelier



Géraldine
Leveau



Adeline
Le Franc

Représentants des salariés



Kevin
Rodier



Marie-Isabelle
Penet

-  Mandat soumis à ratification
-  Indépendant

Un Conseil d'administration équilibré et engagé soutenu par trois comités spécialisés

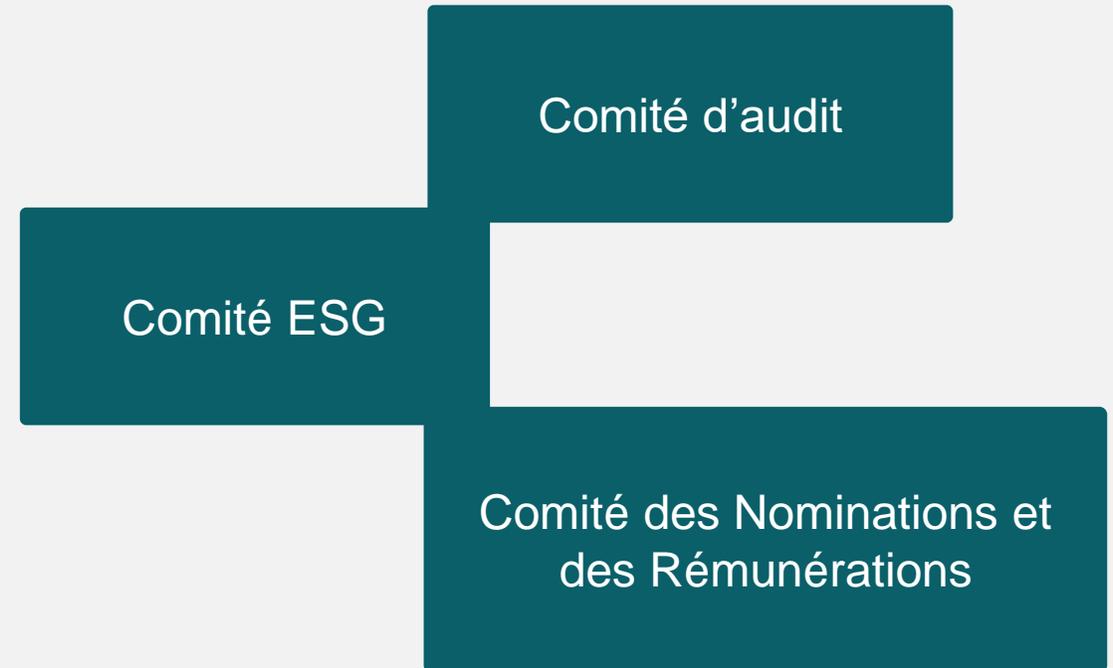
13 membres

63% d'indépendants

54% de femmes

98% de taux d'assiduité

6 nationalités



Les travaux du Conseil et de ses Comités en 2022

Réunions Taux d'assiduité

Principaux travaux

Conseil d'administration

4

98%

Comité d'Audit – 75% d'indépendants

Claire Giraut

Adeline Le Franc

Rodolfo Savitzky

4

100%

Examen de la situation financière du Groupe - Examen du processus de gestion des risques et de la cartographie des risques - Revue du budget 2023 - Contrôle interne

Comité des Nominations et des Rémunérations – 66% d'indépendants

Elizabeth Bastoni

Guillaume Mortelier

Emmanuel Blin

3

100%

Examen des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et de la politique de rémunération - Revue des plans de succession, revue des modifications de la composition du Conseil d'administration

Comité ESG – 100% d'indépendants

Cécile Dussart

Viviane Monges

Emmanuel Blin

2

100%

Examen des engagements et des politiques ESG et de l'adéquation des objectifs aux attentes des parties prenantes



Président Directeur Général
de Getinge

Nationalité suédoise

Mattias Perjos

Mattias Perjos est PDG de Getinge, une société cotée à la Bourse de Stockholm, qu'il a rejointe en 2017

Précédemment Directeur général de Coesia IPS Division et Coesia International (2012-2017), Directeur général de Flexlink (2006-2016), groupe qu'il a rejoint en 1998

Titulaire d'un master en ingénierie industrielle et en management

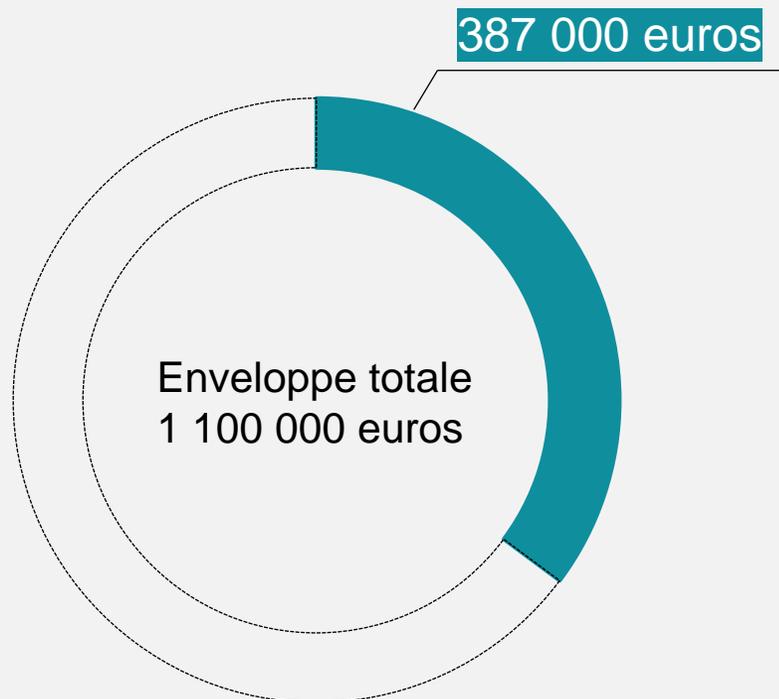
Apporte au Conseil son expérience industrielle et internationale

Politique de rémunération des Mandataires sociaux

Elizabeth Bastoni

Administratrice indépendante – Présidente du Comité des Nominations et
des Rémunérations





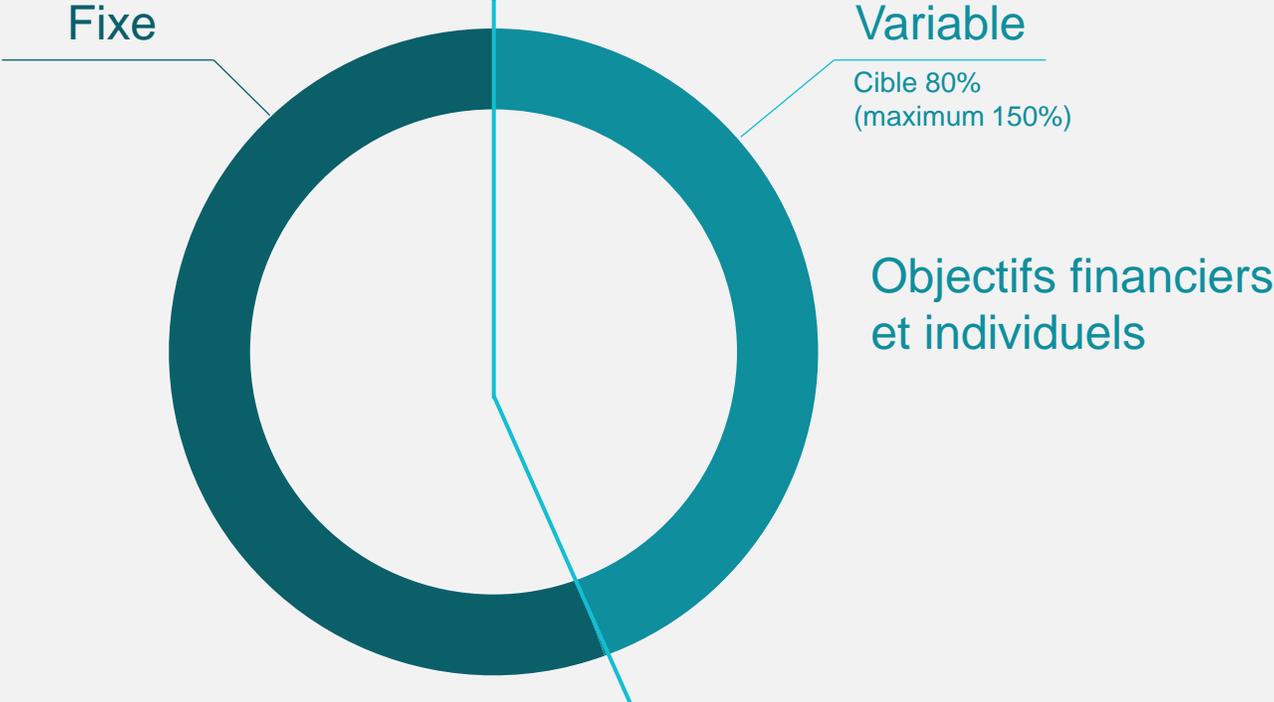
En euros	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Dirigeants mandataires sociaux non exécutifs				
Elizabeth Bastoni				
Rémunération (parts fixe et variable)	—	—	90 000,00	90 000,00
Autres rémunérations	—	—	24 000,00	24 000,00
Emmanuel Blin				
Rémunération (parts fixe et variable)	—	—	61 000,00	61 000,00
Autres rémunérations	—	—	—	—
Cécile Dussart				
Rémunération (parts fixe et variable)	—	—	52 000,00	52 000,00
Autres rémunérations	—	—	—	—
Claire Giraut				
Rémunération (parts fixe et variable)	—	—	72 000,00	72 000,00
Autres rémunérations	—	—	—	—
Corinne Le Goff				
Rémunération (parts fixe et variable)	—	—	58 000,00	58 000,00
Autres rémunérations	—	—	8 000,00	8 000,00
Rodolfo Savitzky(1)				
Rémunération (parts fixe et variable)	—	—	22 000,00	22 000,00
Autres rémunérations	—	—	—	—

(1) Rodolfo Savitzky a été nommé avec effet au 1^{er} septembre 2022.

Présidente du Conseil d'administration



Directeur général

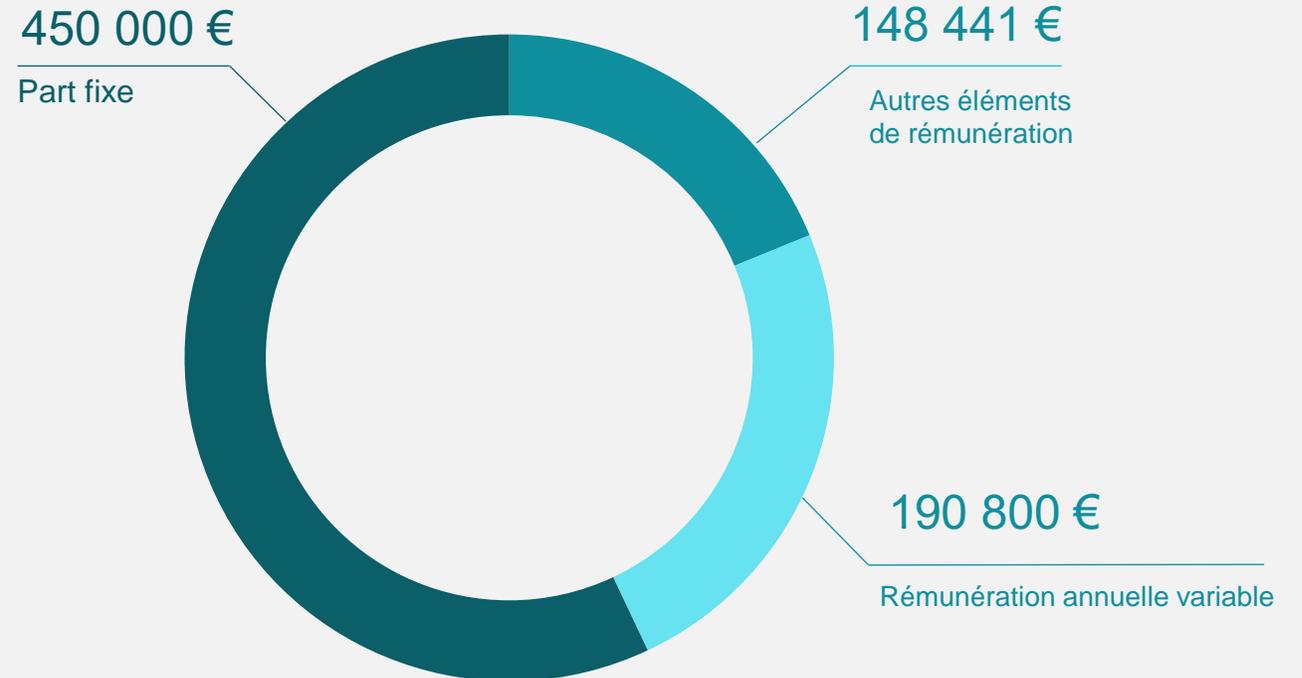


Présidente du Conseil d'administration



349 000 € de rémunération exceptionnelle liée à la cotation d'EUROAPI

Directeur général



Rémunération variable du Directeur général au titre de 2022

Critères	Poids	Objectifs	Réalisation	Taux d'atteinte	
Objectifs financiers					
Chiffre d'affaires	20%	1 009 Mds €	977 M€	11%	39 600 €
Marge de Core EBITDA	30%	14%	12,8%	0 %	
Taux de conversion du Free Cash-flow	20%	10%	(44)%	0 %	
Objectifs individuels					
Mise en oeuvre de la feuille de route stratégique	20%	100%	140%	28%	151 200 €
Critères ESG	10%	100%	140%	14%	
Total					190 800 €

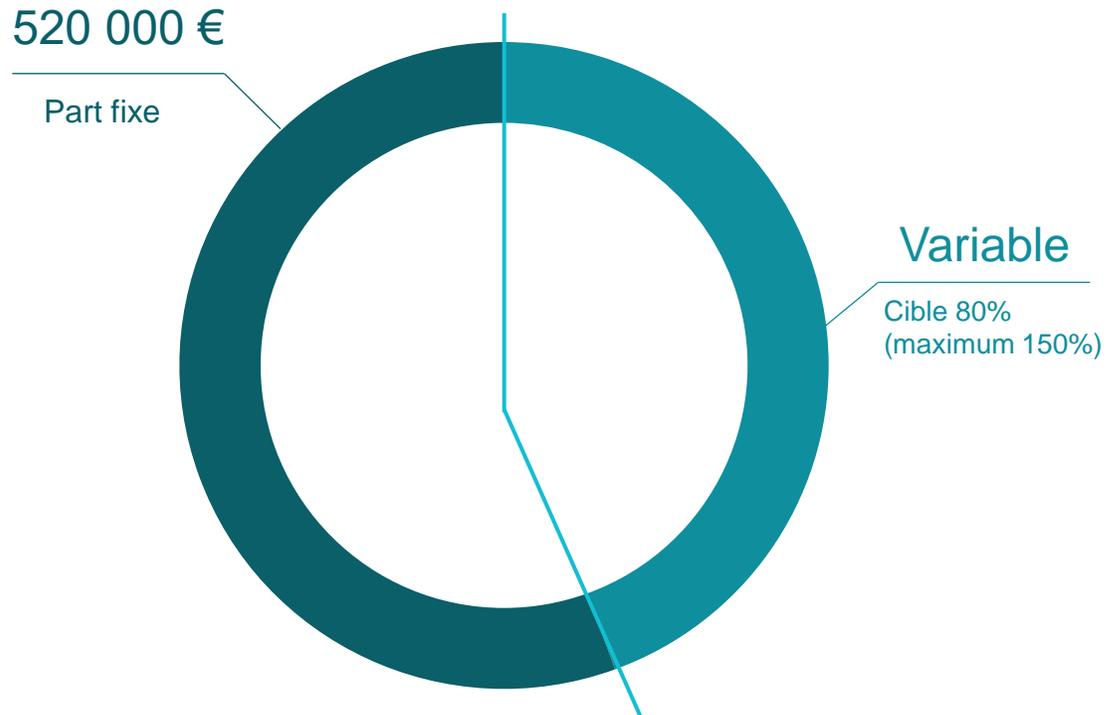
Conseil d'administration

Administrateurs indépendants - Politique de rémunération 2023

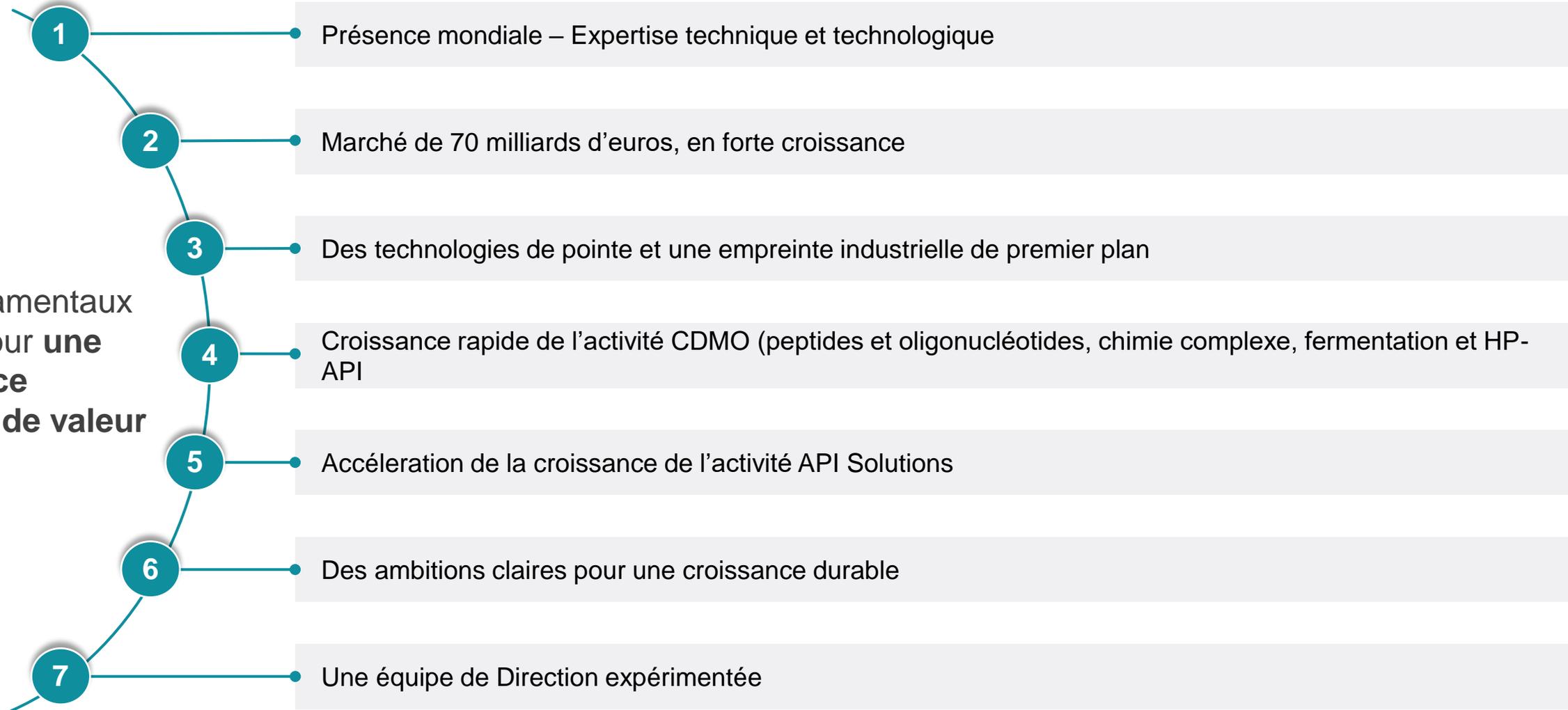
Enveloppe annuelle à répartir 1 100 000 euros	Conseil	60 000 euros* Si un des administrateurs a assisté à moins de 80% des réunions, sa rémunération fixe sera réduite en conséquence
	Comités	Comité d'Audit ou Comité des Nominations et des Rémunérations Président : 25 000 euros Autres membres : 10 000 euros
		Comité ESG Président : 15 000 euros Autres membres : 10 000 euros

*: Les administrateurs voyageant depuis un pays non-européen reçoivent une rémunération additionnelle de 4 000 euros par voyage

Rémunération du Directeur général en 2023

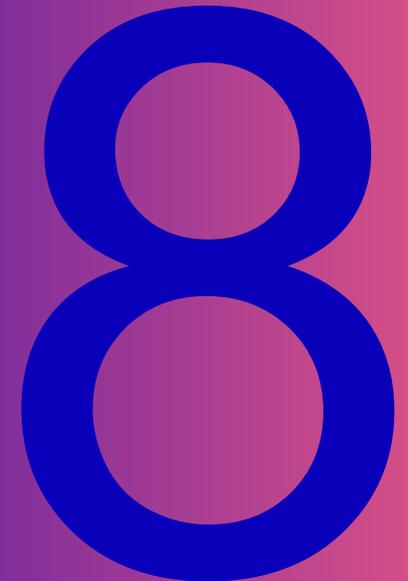


Critères	Poids
Montant du Chiffre d'affaires	20%
Marge de « Core EBITDA »	30%
Taux de conversion du « Free Cash Flow »	20%
Stimuler la croissance en soutenant des Initiatives-clés y compris une croissance à deux chiffres des ventes à d'autres clients que Sanofi	7,5%
Améliorer la productivité en se concentrant sur l'excellence opérationnelle et en accélérant la transformation du Groupe	7,5%
Veiller à ce que les principaux postes de direction soient occupés par les personnes possédant les compétences adéquates	7,5%
Critères ESG axés sur l'environnement y compris une diminution de la consommation d'énergie des scopes 1 et 2 par rapport à 2022	7,5%



Des fondamentaux solides pour **une croissance créatrice de valeur**

Rapport des Commissaires aux Comptes



Sommaire

1. Rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport sur les comptes annuels de la Société
- Rapport sur les comptes consolidés du Groupe
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

2. Rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur la réduction du capital
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- Rapport sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

1. Rapports au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes annuels et consolidés

	Comptes annuels	Comptes consolidés
Références	Pages 230 à 233 du Document d'Enregistrement Universel	Pages 210 à 213 du Document d'Enregistrement Universel
Objet de notre mission	Certification que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.	Certification que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
Date	Nos rapports sur les comptes annuels d'Euroapi tels qu' arrêtés par le conseil d'administration du 7 mars 2023 , ont été signés en date du 15 mars 2023 .	
Opinion	Certification sans réserve des comptes annuels et consolidés	

1. Rapports au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Rapports sur les comptes annuels et consolidés

	Comptes annuels	Comptes consolidés
Références	Pages 230 à 233 du Document d'Enregistrement Universel	Pages 210 à 213 du Document d'Enregistrement Universel
Points clés de l'audit	Evaluation des titres de participation	Reconnaissance du revenu
Vérifications spécifiques	Aucune observation sur le rapport de gestion, sur les informations relatives au gouvernement d'entreprise et sur les avantages et engagements envers les mandataires sociaux.	Aucune observation sur les informations données dans le rapport de gestion du groupe.
Autres vérifications	La présentation des comptes annuels et consolidés respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen (ESEF).	

Rapport spécial sur les conventions réglementées tel que présenté dans l'Amendement n°1 au Document d'Enregistrement Universel

- Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale (autorisées par le conseil d'administration du 4 mai 2022)
 - Engagement pris concernant le paiement d'une indemnité de non-concurrence au Directeur général
 - Engagement pris concernant le paiement d'une indemnité de fin de mandat au Directeur général

Rapports spéciaux relatifs aux opérations portant sur le capital social

- **Résolutions 14 à 18, 20 à 22 – Emissions d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**
 - Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, pour décider de l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription.
 - Proposition de délégation au conseil d'administration des pouvoirs, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à votre société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 15^{ième} et 16^{ième} résolutions.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part **l'observation suivante : il ne comporte pas la justification des modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre dans le cadre de la 18^{ième} résolution.** En conséquence, nous ne pouvons pas donner notre avis sur les modalités de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, le rapport du conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des **14^{ième}, 20^{ième} et 21^{ième} résolutions**, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

2. Rapports au titre de l'Assemblée générale Extraordinaire

Rapports spéciaux (2/3)

▪ Résolution 13 – Réduction du capital

- Proposition de délégation au conseil d'administration des pouvoirs, pour une durée de 18 mois, pour annuler, dans la limite de 10% du capital de votre société par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

▪ Résolution 19 – Emission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence, pour une durée de 18 mois et selon des plafonds définis, pour décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires de votre société et/ou de diverses valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par votre société, réservée à des catégories de bénéficiaires.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part **l'observation suivante : il ne comporte pas la justification des modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre.** En conséquence, nous ne pouvons pas donner notre avis sur les modalités de calcul de ce prix d'émission.

▪ Résolution 24 – Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

- Proposition d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Rapport spéciaux relatifs aux opérations portant sur le capital social

▪ Résolution 25 – Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

- Proposition d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique dont votre société détiendrait au moins 10% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration.

▪ Résolutions 27 – Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

- Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence, pour une durée de 26 mois et selon des plafonds définis, pour décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux éligibles, adhérents d'un plan d'épargne entreprise de votre société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Présentation des résolutions

Amira Kabani

Secrétaire de l'Assemblée Générale



1. Approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (1^{ère} résolution)
2. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2^e résolution)
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (3^e résolution)

4. Ratification de la cooptation de Mattias Perjos en qualité d'administrateur de la Société

Partie Ordinaire - Résolutions 5 et 6

5. Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société (1 100 000 euros) (5^e résolution)

6. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du code de commerce (6^e résolution)

7 et 8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice, pour la période courant à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, à :

- Madame Viviane Monges, Présidente du Conseil d'administration (7^e résolution)
- Monsieur Karl Rotthier, Directeur général de la Société (8^e résolution)

9 à 11. Approbation de la politique de la rémunération :

- des membres du Conseil d'administration (9^e résolution)
- de Madame Viviane Monges, Présidente du Conseil d'Administration (10^e résolution)
- de Monsieur Karl Rotthier, Directeur général de la Société (11^e résolution)

12. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2022, dans le cadre du contrat de liquidité, Kepler Cheuvreux a :

- Acheté 722 168 actions ;
- Vendu 634 171 actions.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 87 997 actions soit 0,093% du capital.

Plafond

10 % du capital social

- Prix unitaire maximum d'achat par action: 24 euros

Durée

- Dix-huit mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 13

13. Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions

Plafond

- 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois

Durée

- Dix-huit mois

Partie Extraordinaire – Résolution 14

14. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Plafond

- Augmentation de capital : 47 millions d'euros en nominal, soit moins de 50% du capital social
- Titres des créances : 750 millions d'euros

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire – Résolutions 15 et 16

15 à 16. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier) (**15^e résolution**)
- dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (**16^e résolution**)

Plafond

- Augmentation de capital : 9,4 millions d'euros en nominal, soit moins de 10% du capital social
- Titres des créances : 750 millions d'euros

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 17

17. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes des délégations ci-dessus

Plafond

- 15 % de l'émission initiale

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 18

18. Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social

Plafond

- 10 % du capital par période de 12 mois

Durée

- Vingt-six mois

Partie Extraordinaire - Résolution 19

19. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

Plafond

- Augmentation de capital : 47 millions d'euros en nominal, soit moins de 50% du capital social
- Titres des créances : 750 millions d'euros

Durée

- Dix-huit mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 20

20. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société

Plafond

- Augmentation de capital : 9,4 millions d'euros en nominal, soit moins de 10% du capital social
- Titres des créances : 750 millions d'euros

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 21

21. Délégation de pouvoir à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange

Plafond

- 10% du capital social
- Titres des créances : 750 millions d'euros

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 22

22. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées (14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e, 21e et 27e résolutions)

Plafond

- Plafond global des augmentations de capital : 47 millions d'euros soit moins de 50% du capital
- Plafond global des émissions de titres de créances : 750 millions d'euros

Partie Extraordinaire - Résolution 23

23. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Plafond

- 9,4 millions d'euros, soit moins de 10% du capital

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 24

24. Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

Plafond

- Mandataires sociaux : 50% de l'ensemble des options consenties par le Conseil d'Administration
- Attribution des options : maximum 2 %
- Nombre total d'actions pouvant être souscrites : maximum un tiers du capital social

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 25

25. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

Plafond

- 3,0 % du capital social, dont 0,4 % au profit des mandataires sociaux

Durée

- Vingt-six mois

Limitation

- Usage hors offre publique

Partie Extraordinaire - Résolution 26

26. Limitations globales du montant des émissions pouvant être effectuées en vertu des autorisations à consentir au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ou des actions gratuites

Plafond

- Plafond global du nombre d'actions : 9,4 millions d'actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune, soit moins de 10% du capital social

Partie Extraordinaire - Résolution 27

27. Délégation à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise

Plafond

- 1 880 000 euros

Durée

- Vingt-six mois

Partie Extraordinaire - Résolution 28

28. Pouvoirs pour les formalités

Partie Ordinaire - Résolution 29

29. Approbation d'engagements concernant le paiement d'une indemnité de non-concurrence et d'une indemnité de fin de mandat entre la Société et M. Karl Rotthier en date du 4 mai 2022 (conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

Réponses aux questions écrites

10

Questions - Réponses

1 1

Votes

12



Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

11 mai 2023

open possibilities